

Conseil des Parents d'Elèves des écoles du Parc  
Association des Parents d'Elèves des écoles Les Marais  
Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre de l'école Saint Claude La Colombière

A Monsieur Pierre BALLELIO,  
Maire de Saint-Symphorien d'Ozon

Saint-Symphorien d'Ozon , le 14 octobre 2016

Monsieur Le Maire,

Hier, se tenait la première commission périscolaire, espace d'échange entre la municipalité et les associations de parents d'élèves des 5 écoles de la ville. Nous vous remercions d'avoir mis en place cette commission, qui nous permettra d'échanger et d'améliorer la qualité de vie des enfants sur les temps périscolaires.

Lors de cette réunion, il a été annoncé la suppression de l'intervenante en musique, qui enseignait sur toutes les écoles. Sa démission, cet été, est l'opportunité de reconsidérer l'organisation en place. Aussi, vous nous expliquez les baisses des dotations de l'Etat, qui vous oblige à réaliser des économies dans les charges de fonctionnement. Par conséquent, nous comprenons votre décision, et ainsi contribuons à l'effort collectif.

Néanmoins, nous souhaitons que cette suppression de poste soit accompagnée de solutions alternatives, tout comme cela avait été promis lors du retrait du poste de l'intervenant sportif (mars 2016), soit la possibilité de recours à des formateurs ponctuels afin de soutenir les enseignants.

Ce poste supprimé, pourtant budgété sur l'année 2016-2017, est l'occasion de déporter ce budget sur le remplacement de l'ATSEM de l'école des Marais qui part à la retraite au mois de décembre 2016. En effet, votre première décision de ne pas remplacer cette ATSEM, ne vous abrogera pas de recruter un agent pour les temps de cantine, des NAP, et du ménage ; ce qui, au final, ne permettra que peu d'économie (un agent sur les temps scolaire).

En effet, les ATSEM participent à la communauté éducative. Elles sont un facteur important pour la qualité de la vie scolaire ; leur présence permet de renforcer la dynamique des actions pédagogiques (ateliers, travaux manuels, etc.) ; elles permettent à nos enfants de découvrir et d'aimer l'école en assurant une transition douce de la petite enfance vers la vie scolaire. Tous les jours, elles consolident les apprentissages parentaux : s'habiller, à apprendre à ranger ses affaires, utiliser les règles de propreté, etc. En outre, elles participent à la discipline de la classe, et

permettent aux enseignants de libérer du temps pour des élèves en difficultés pendant qu'elles gèrent une activité avec un autre groupe. Elles concourent également à une vigilance accrue. Elles contribuent ainsi à la fondation de leur parcours scolaire.

Cette suppression dégradera également les conditions de travail des autres ATSEM, et des enseignants.

C'est l'avenir de nos enfants qui est en jeu, ainsi que l'image d'une collectivité bienveillante envers ses futurs acteurs.

Nous pensons que l'ouverture des discussions avec l'école de musique est une excellente initiative qui permettra d'ouvrir les horizons de tous les enfants pour les années à venir. Cependant, actuellement, le remplacement des ATSEM nous semble être une priorité. Par conséquent, nous vous demandons de reconsidérer votre décision, pour le bien-être de tous, personnel et enfants, et l'image d'un village attractif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Géraldine Périnet, présidente du Conseil des Parents d'Elèves du Parc



Sandrine Benture, présidente de l'Association des Parents d'Elèves Les Marais



Vincent Arnaud, président de l'Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre de l'école Saint Claude de La Colombière



Copie :

Madame SIMIAN, adjointe à la vie scolaire  
Madame MOUZARINE, directrice générale des services  
Madame JOURDAN, responsable des affaires générales  
Madame GRANJON, responsable du personnel des écoles  
Madame TOMBALIAN, service vie scolaire

Les directrices des écoles :

Mme Alberti, Mme Jacquier, Mme Trauet, Mme Arma, Mme Maurice